Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 19 Moharrem 1444
17 Août 2022

N° 97

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1756**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1757**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1760**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1760**
Avis aux créanciers..... **1762**
Convocations
Sociétés anonymes **1763**
Sociétés à responsabilité limitée **1763**
Autres sociétés **1763**
Divers
Avis au public..... **1763**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement **1765**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE "SONOBRA"

Société anonyme

Au capital de 41 141 500 Dinars

Siège social : rue de Lac de Constance Immeuble Tunimara les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 0940993H

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/6/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 30/6/2022 sous le numéro 22703265 quittance n°064138 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dépôt n°202264370 en date du 9/8/2022 il a été décidé :

- Le transfert du siège social de 3 rue des mathématiques zone industrielle Grombalia à la rue de Lac de Constance Immeuble Tunimara les Berges du Lac la Marsa Tunis

- Modification de l'article 4 des statuts dans son premier alinéa ainsi : le siège social est fixé à la rue du Lac de constance immeuble Tunimara les Berges du Lac Tunis

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales; la continuation de l'activité de la société.

- Pouvoirs pour formalités

2022R02041SANB2

SOCIETE MPC PROKIM INDUSTRIE

Société anonyme

Au capital de 18.300.000 dinars

Siège social : Z.I. Mghira, rue de Mhamdia, BP175, 2082, Fouchana - Ben Arous

Identifiant unique : 0345844C

Affiliation CNSS : 83974-69

I- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 21 Juillet 2022 sous le n°22803180 quittance n°M067412 et dont une copie a été déposée à l'RNE le 10 Août 2022 dossier n°202264914.

Les actionnaires ont décidé :

1- Le renouvellement du mandat des Administrateurs :

- M. Tarak Cherif

- M. Slim Allouche

- Mme Samia Bouslama

- M. Radhouan Cherif

Pour une nouvelle période de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

2- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes Cabinet MTBF membre de Price Waterhouse Coopers représenté par M. Ahmed Sahnoun pour les exercices 2022-2023 et 2024.

II- Suivant procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances Fouchana le 1er Août 2022 sous le n°22803311 quittance n°70226 et dont une copie a été déposée au RNE en date du 10 Août 2022 dossier n°202264914, le Conseil a décidé de nommer :

- Mr Tarak Cherif Président du Conseil d'Administration

- Mr Hatem Jeribi Directeur Général de la société pour une période de 3 ans soit jusqu'à l'Assemblée qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

2022402045SANB2

COMPAGNIE DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT IMMOBILIER COREDIM

MF : 0776044Y

S.A. au capital de 2.300.000 DT

Siège social : Av. Tahar Sfar Impasse N°1 Cité des médecins Bloc 6 El Manar II Tunis

Affiliation CNSS : N° 00210998-23

I- Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 Juin 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 22 juillet 2022 sous le n° 22803340 quittance n°5453, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises dossier n° 202263717 en date du 5 août 2022, les actionnaires ont décidé le renouvellement du mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

II- Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 Juin 2022 enregistré la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 22 Juillet sous le n°22803341 Q n° 5454 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 5 Août 2022 dossier n°202263717 le conseil d'administration a décidé de renouveler la nomination de Mr Hatem Masmoudi Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur.

2022402046SANB2

SOCIETE MPC PROKIM INDUSTRIE

Société anonyme

Au capital de 18.300.000 dinars

Siège social : Z.I. Mghira, rue de Mhamdia, BP175, 2082, Fouchana - Ben Arous

Identifiant unique : 0345844C

Affiliation CNSS : 83974-69

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 21 Juillet 2022 sous le n°22803155 quittance n°M067205, les actionnaires ont approuvé les modifications apportées aux anciens statuts pour les rendre en harmonie avec les nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales. Les nouveaux statuts mis à jour ont été enregistrés à la recette des finances de Fouchana le 14 juillet 2022 sous le n°22803055.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et une copie des nouveaux statuts ont été déposées à l'RNE le 5 Août 2022 dossier n°202263701.

2022402047SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de société

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/8/2022 enregistré à la recette des finances le 10/8/2022 et en présence de monsieur Abdilmajid Haj Ammar en tant que gérant et associé totalitaire et dans l'absence de l'associé monsieur Mohamed Haj Brayk il a été décidé de dissoudre la société «"S C O" SOCIETE CAP D'OLIVE» et designer son gérant Abdilmajid Haj Ammar comme liquidateur. Un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises le 11/8/2022.

2022S00942SRLB2

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE MATERIEL EN TUNISIE CODEMAT

SARL au capital de 1.150.000 dinars

Siège social : 66 avenue de Carthage Tunis

MF : 0513506Z

Affiliation CNSS N° : 237220-55

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances Av. de la Gare Tunis le 26 juillet 2022 sous le n°22803356 quittance n°005484 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, le 5 Août 2022 sous le n°202263713 les associés ont décidé la mise à jour des statuts conformément aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales.

2022402044SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beb Swika le 12/7/2022 Reçu M053379 enregistrement n°22201467 Monsieur Kamel Ben Yeder a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 59 rue souk Grana à usage de tous commerce à Monsieur Belgacem Zitouni.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur chez son avocat Maître Zitoun Sadok à son bureau sis à Sidi el Bechir n°06 Tunis.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal le Temps en date du 21/7/2022.

2022T00889FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarial dressé par Maître Mounira Ben Mahmoud et son assesseur le 25/8/2020 enregistré à la recette des finances Soliman le 13/10/2020 (quittance n°M035704) Mr Tarek Elkarkri titulaire de la CIN n°05102832 a fait donation au profit de sa fille Hajer Elkarkri titulaire de la C I N n°09853627 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au commerce de vente de marbre sis au lotissement Khalfa Sidi Salah Soliman.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds dans les vingt (20) jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 10/8/2022.

2022T00891FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 28 Juillet 2022 est enregistré à la recette des finances d'Al Gtar le 3 Août 2022 n° d'enregistrement 22200361, n° de quittance M014040, Monsieur Mouhamed Al Amine Ben Yousef Garbaya Titulaire de la C.I.N n°03004952 Le droit de Monsieur Jaser Ben Mouhamed Al Amine Garbaya Titulaire de la C.I.N n°06205149 a vendu en vertu de la procuration à Monsieur Bayrem Ben Habib Jrad, Titulaire de la C.I.N n°06221608 la totalité du fonds de Commerce Consistant à la vente préparée comme boucherie, sis à la rue Achouhada Al Gtar Al Gharbia Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T auprès de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

La publication de ce contrat est faite au Journal "Echourouk" du 9/8/2022 IP 222/07450.

2022R02047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances en date du 02/08/2022 quittance M109121, Jameleddine Ragoubi a vendu à Wael Jalouz la totalité du fonds de commerce destiné pour vente de produits alimentaires en détail avec tous les éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Assad Ibn Fourat Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Ati Nabil Avocat, sis à 97 avenue du Koweït 3ème étage Hammamet, dans 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal "la Presse" le 9/8/2022.

2022R02049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mourouj 1 le 11/8/2022 Reçu n°M061919, sous le numéro d'enregistrement n°22203295, la STE DANA PARAMEDICAL matricule fiscal n°1452419V représentée par son gérant Mr Ali Besbes titulaire de CIN n°01649883, a vendu la totalité du fonds de commerce de l'établissement qui a pour activité vente des produits paramédicaux sis à la Rue des Martyrs El Mourouj 1 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels à la SOCIETE ELLEUCH PARAMEDICAL (société en cours de constitution) représentée par son gérant Mme Soumaya Elleuch Titulaire de CIN n°08352006 .

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 13/8/2022.

2022R02050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du présent écrit établi par M.Jmal Yosra en sa qualité d'avocat égalisé en date de 29/7/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa quittance n°92982 n° d'enregistrement 22204715, Mr Noureddine Mabrouk Harabi titulaire de la carte d'identité nationale n°0573446 a vendu à Hsan Slimen titulaire de la carte d'identité n°03154220 la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce situé au n°12 rue Okba Ibn Nafea Sidi Dawed la Marsa avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis est publié dans deux journaux quotidiens Achourouk et le Quotidien.

Toute objection doit être déposée chez l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent au JORT.

2022R02053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/8/2022 enregistré à la recette des finances Boumhel le 8/8/2022 quittance n°M052811, enregistrement n°22202400, Mr. Nabil Sahli a vendu à Mme. Asma Ben Chikh Ahmed la totalité du fonds de commerce exploité pour tous les types de commerce et actuellement utilisé comme restaurant, sis au local commercial n°1 immeuble EYA, av Med 5, Boumhel, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au bureau du Maître Toumi Ben Farhat sis au 26 rue d'Angleterre, Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du vendredi 12 août 2022.

2022R02054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 27 Juin 2022 enregistré le 20 Juillet 2022 sous le n°22203150 à la recette des finances Abou El Kaçem Chebbi Sfax, Mr. Khaled fils de Abdellatif Ayedi en son nom personnel et au nom de ses frères Mohamed Adnène et Nedra a vendu à Mr. Mohamed Ali fils de Sadok Jallouli, le fonds de commerce sis à la rue Abdelkader n°40 Bab Jebli Sfax, exploité pour la vente des fruits secs, avec ses éléments matériels et moraux.

Un avis de cette vente a été inséré au journal Echourouk du 9 Août 2022 et au journal Le Quotidien du même jour.

Toute opposition doit être adressée à l'étude de Maître Mohamed Adel Mseddi, rue Abou El Kaçem Chebbi Immeuble Ellyssa Centre Sfax dans les 20 jours à partir de la parution de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2022X01002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signature légalisée le 21/9/2021 et enregistré à la recette des finances Abou Kasem Chebi Sfax le 16/02/2022 sous le n°22200702 quittance n° M019255; Amir Sessi titulaire de la C.I.N 08808674 a vendu à Hanna Bahloul titulaire de la C.I.N n°11020489 pour le compte de Haitham jerbi titulaire de la C.I.N n°05387006; la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Majida Boulila immeuble city centre 3027 Sfax.

Les oppositions doivent être présentées à la boutique sise à l'avenue Majida Boulila immeuble city centre 3027 Sfax.

Où une copie de l'acte de vente a été déposée; et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien et Al shorouk» le 10/8/2022.

2022X01003FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 9/8/2022 enregistré à la recette des finances Arbi Zarouk Sfax le 11/9/2022 quittance n°M047414 n° d'enregistrement 22202341 Monsieur Mouhamed Amin Abdaljawed titulaire de la CIN n°08857009 demeurant à route Menzel Chaker Sfax, a vendu et cédé à madame Saida Abed Elmoulla Titulaire de la CIN n°00996781, demeurant à la route elmatar, la totalité du fonds de commerce d'un Café, sise à l'Avenue Majida Boulila immeuble el amen Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du bureau de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Khlif 32 avenue Habib Bourguiba Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 13/8/2022.

2022X01006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 03 et 04 août 2022 enregistré à la recette des finances Arbi Zarouk Sfax le 10/8/2022 quittance n°M0047283 enregistrement n°08890168, Monsieur Faouzi Ben Ali Abida Titulaire de la CIN n°01330020, demeurant à rue Al Cherif Al Idrissi Sakiet Ezzit Sfax, a vendu et cédé à madame Mariem Chabene Titulaire de la CIN n°08890168, demeurant Sakiet Ezzit Sfax la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de Prêt à porter sise à l'avenue Elhedi Chaker Sakiet Ezzit Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Et qui a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 13/8/2022.

2022X01007FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par le Maître Ali Ben Nasr Avocat à la cour de cassation en date du 8/8/2022, enregistré à la recette des Finances d'El Ain en date du 8/8/2022, Quittance n°M047708, Mme Mouna Halwani a vendu à Ahmed Ayadi la totalité du fonds de commerce destiné pour vendre les fournitures scolaires, sis à la Route d'El Ain km 7.5, lm Yasmine n°3 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 9/8/2022.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Ahmed Ayadi qui a choisi le lieu du fonds de commerce comme domicile élu.

2022X01011FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 4/8/2022 et enregistré à Sakkiet Edayer Sfax le 4/8/2022 reçu n°22201316, enregistrement M048902, Mr Mohamed Sami Zouari C.I.N n°08175890, demeurant à

l'Avenue Chik Salami n°77 Sakkiet Edayer Sfax a vendu à la Société Amal de service Mme Fatma Zouari C.I.N n°05375192 demeurant à Immeuble Jawhra El Mizanine n°15 avenue Taieb Mhiri la totalité du fonds de commerce pour l'exploitation de vente des produits divers et sis demeurant Immeuble Jawhra El Mizanine n°15 avenue Taieb Mhiri.

Toute opposition éventuelle à la vente entre les mains de Mr Ridha Ayadi à son adresse à Sakkiet Eadayer Zanket Mkawer n°3 Sfax jusqu'à la réception des objections légales.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 6/8/2022 par numéro 22/01072 du 6/8/2022.

2022X01012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Sakit ezzit Sfax le 4/8/2022 sous le n°22202146 quittance n°M056098, Madame Hajer Ben Jalel Eddine Ben Abderrahmen Dhieb inscrite au registre national des entreprises sous le n°1680920 Z (CIN 08894758) sis au 11 avenue Ali Belhawen sakiet Ezzit Sfax vend sous toutes les garanties de fait et de droit à Madame Hanen Ben Youssef Ben Mohamed Mezgani, femme de Mounir Mezgani (CIN 05374106) sise à rue Taieb Mhiri n°27 Chahia Sfax la totalité du fonds de commerce exploité dans le local de vente des viandes Blanches de poulets - EL mazraa- sise à la rue Moktar Ziadi Sakit ezzit Sfax.

Les oppositions sont recevables au cabinet du maître Ayadi Mansour l'avocat à Sfax, sis au 36 avenue Victor Hugo deuxième étage prés du palais de justice Sfax.

Où est déposé une copie de vente, et ce dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Achourouk du 11/8/2022.

2022X01013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/8/2022 et enregistré à la recette des finances de Sfax en date du 8/8/2022 sous le numéro 22203491 quittance M065250, Monsieur Mohammed Amine Kammoun a vendu à Monsieur Yassine Baklouti le fonds de commerce sis à Route Soukra Kassas faculté des sciences Sfax.

Cette insertion est parue au journal «Assabeh» le 12/8/2022.

Les oppositions se font entre les mains du Maître Dorra Kchaou à son adresse immeuble intileka 2 bloc D 4ème étage n°6 Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'insertion de cette publication au JORT.

2022X01014FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 5 octobre 2016 et enregistré à la recette des finances Cité Zouhour Tunis le 27/3/2017 Quittance n°M016872, enregistrement n°17300435, Monsieur Abdelhamid Ben Hamouda EZZINE (C.I.N n°00033562) a loué la totalité du fonds de commerce à Monsieur Salah Ben Hannachi Wenasse Arfaoui (C.I.N n°00195186), situé 02-04-Nouvelle Impasse Malassine 4048, Tunis» avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location de (1 an) renouvelable du 22/9/2016 jusqu'au 21/9/2017.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien daté le 12/8/2022.

2022R02040FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 15/6/2022 enregistré à la recette des finances rue 20 Mars Houmt Souk Djerba le 30/6/2022 (reçu n°M065681 n° d'enregistrement 22302990 Mr Mohamed Nader Ghdiri titulaire de la carte d'identité nationale n°13480236 a donné en gérance libre la totalité de leur F.C consistant en commerce pizzeria crêperie sandwich sis à la rue Mohamed Badra Houmt Souk Djerba à Mr Abdelkader Ben Belgacem, tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°06536164 délivrée à Tunis 21/10/2010.

Les oppositions doivent se faire auprès de Abdelkader Ben Belgacem et ce dans un délai de 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R02042FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant à un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manar le 10/8/2022 quittance n°M064680, enregistrement 22302164, Mr Ali Ben Hamza titulaire de la carte d'identité nationale n° 00659506 a loué la totalité du fonds de commerce sis à Rue 62110 N°13 Cité Essidik Ibn Khouldoun RDC et dont l'activité est dépôt des matières premières de pâtisserie et des produits alimentaires à Sté TIBA YASMINE représentée par le gérant Mohamed Mehdi Mnif titulaire de la carte d'identité nationale n°08913633.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Temps le 12/8/2022.

2022R02044FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de bail enregistré à la Circonscription financière de Tozeur le 27 juillet 2022, journal 2022, colonne 025258 M. numéro de livre 22301538, Mme Rajaa El Rasaoui, demeurant à Chtaoua Tozeur; a loué à Mme Siham Boukhel, demeurant à Chebiya Tozeur, tout le fonds de commerce utilisé dans la boutique préparé comme un café situé dans la zone touristique de Tozeur.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 28/7/2022.

2022R02048FCCC3

Contrat de location-Gérance de Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Taieb Mhiri Nabeul sous le n°22301445 Quittance n°M037436, Mme Chiraz Hadidane épouse Mohamed Daoud, loue au locataire Gérant la Société ADESFAT HOLDING MF : 1659915A en la personne de son représentant légal Fatma Ayed Somai la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de divers articles en détail de chaussures et dérivés avec tout ce qu'il comporte d'éléments corporels et incorporels, pour une durée de cinq années renouvelables par tacite reconduction commençant.

Les objections à la justification sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ceci a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 13/8/2022.

2022R02060FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Rue Al Jazira le 28/7/2022 quittance n°M055214 enregistrement n°22302532.

La société «CHEM AL MALAKIYA» représentée par son gérant Mr. Amir Triki titulaire de la C.I.N n° 00294038 a loué le fonds de commerce d'un local destiné pour un restaurant sis au 17 rue Mongi Slim route de la Soukra Cité Ettaieb El Mhiri l'Aouina - Tunis à La société «CHAWARMA SOLTANA MOUNA» représentée par son gérant Mr. Wael Kanjou Elaham titulaire de la Carte de séjour n°000095842.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 13 août 2022.

2022402043FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndic

Syndic des copropriétaires de la résidence El Rimel 2 sis à Tantana Chatt Mariem Rue Etoutte.

D'après le procès-verbal de l'assemblée constitutive du syndic des copropriétaires de la résidence El Rimel 2 en date de 23 juillet 2022 enregistré auprès de la recette des finances d'Akouda en date du 11/08/2022 sous le numéro : M030138, le syndic des copropriétaires de la résidence El Rimel 2 a été constitué comme suit :

Abdelsattar Ghabi : Président

Bouallegue Karim : Trésorier

Messaadi Yassine : Secrétaire général

Lassoued Bouthayna : Membre

Nasr Boukadida Fatma : Membre

Laarif Farida : Membre.

2022S00944APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la Cour de Cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), société anonyme, Identifiant unique n° 0015094B, sise à l'avenue de Maître Béji Kaiid Essebsi au centre urbain nord 1082 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Contre la partie : Tahar Ben Hmida Belbali, titulaire de la C.I.N n°00554471, agent commercial résident au n°12 rue Mimouna Bent Saad à l'Ariana, domicilié chez Maître Abdelhamid Ghazouani Avocat dont l'étude est au n°66 rue Mokhtar Attia Tunis en sa qualité de débiteur hypothécaire.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : NAZIHA 159 objet du titre foncier n°122262 Tunis d'une superficie de 209 m², sis à l'angle des 2 rues L'imam Rassa et Hussaneine Montplaisir Tunis sur la route nationale n°32 de Tunis vers la Marsa.

La propriété consiste en un immeuble composé d'un rez-de-chaussée abritant des locaux à usage commercial et de 2 étages abritant des appartements à usage d'habitation loués aux tiers.

- Le rez-de-chaussée contient 3 locaux à usage commercial. Le premier ouvre sur la rue L'imam Rassa sous le n°40 sa superficie est de 119 m² sous une enseigne de Marsa Graphique composé d'un hall d'accueil, un atelier, de 2 bureaux et une grande salle qui contient l'équipement relatif à l'activité et de toilettes. Ce local est loué à la société Marsa Graphique avec un loyer mensuel de 850,000 Dinars. Le second local sous le n°40 bis ouvre également sur la rue L'imam Rassa sa superficie est de 55,5 m² composé d'une salle et des toilettes, loué à la société Marsa Graphique pour activité de ferronnerie avec un loyer mensuel de 400,000 Dinars. Le troisième local consiste en une cafeteria d'une

superficie est de 23 m² ouvre sur la rue Hussaneine loué à dame Dorra Oueslati à 650,000 Dinars par mois sous l'enseigne Café In composé d'un espace intérieur et un espace extérieur pour la clientèle.

- Le premier étage contient un appartement d'une superficie est de 118,5 m² composé d'un hall d'entrée d'un salon avec balcon de 2 chambres à coucher, une cuisine, des toilettes et une salle de bain. L'appartement est équipé de l'eau, électricité, chauffage central et climatisation, loué au tiers (Nahed Habbachi) avec un loyer mensuel de 750,000 Dinars.

- Le second étage contient 2 appartements. Celui de droite d'une superficie de 38 m² environ composé d'un hall d'entrée d'une pièce à vivre, d'une cuisine avec séchoir, des toilettes et une douche, loué au tiers (Nida Souii) avec un loyer mensuel de 500,000 Dinars. Celui de gauche d'une superficie de 84 m² environ composé d'une pièce à vivre avec balcon, un couloir qui mène à une chambre à coucher, une cuisine, une salle de bain l'appartement est loué au tiers.

- Le troisième étage contient un appartement d'une superficie est de 148 m² composé d'un hall d'entrée d'un salon, de 3 chambres à coucher, d'une cuisine, des toilettes et une salle de bain.

L'immeuble est grevé de plusieurs hypothèques au profit des banques et d'une rente d'Inzel annuel telles que détaillées dans le cahier des charges et au rapport d'expertise.

Mise à prix : 909.700,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 13 septembre 2022 (13/9/2022) à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2022R02052VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

MF : 798403w/p/a

4 Rue Victor Hugo n°12 Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous indiqué aura lieu le mercredi 14/9/2022 à partir du neuf heures du matin au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sis 4 rue Ahmed Aloulou Sfax aljadida Sfax.

Immeuble objet de l'adjudication : 1- Un terrain d'une superficie de 225 m² dont 61 m² batit sis à la route Al Ayn Km 9 Sfax, comportant une maison avec un hall de 14.99 m², une chambre de 10.57 m², couloir de 1.3-3 m², une cuisine de 5.88 m², toilette équipée et douche, et deux terrasses en ciment devant la porte d'entrée. Le terrain comporte aussi à l'est -nord un petit studio avec une porte indépendante au nord comportant, un couloir de 1.90 m², toilette équipée et une chambre de 1059 m².

Le terrain est Délimité au sud d'une entrée commune d'une largeur de 6 m et le reste de la propriété, à l'est le reste de la propriété, au nord l'acheteur et à l'ouest Ammar Youssfi.

2- Un terrain nu avec du ciment délimité au sud par le premier terrain d'une superficie de 42 m² avec clôture à l'est et au nord, délimité au sud et à l'ouest par l'acheteur, à l'est Salah Héroun et Ammar Youssf et au nord Salah Héroun.

La zone des deux terrains est moyenne. L'état du premier terrain bâti est moyen, le studio est alimenté d'eau et d'électricité et manque d'infrastructure.

Poursuivant : Moncef Héroun CIN : 05260531 élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Jebir 4 rue Victor Hugo Sfax.

Partie saisie : Fékher Héroun CIN : 08424953 demeurant route Al Ayn Km 9 Sfax.

Motif légal : En vertu de la saisie - immobilière n°21995 en date du 22/02/2022 établie par l'huissier notaire Morched Zouari en exécution de l'injonction de payer n°7566 rendu par le Tribunal de première instance de Sfax 2 le 29/9/2020 et signifié par l'huissier notaire Bilel Kallel et suivant son exploit en date du 9/10/2020.

Mise à prix : Le premier terrain : Cinquante Deux mille six cent quatre vingt Dinars (52.680.000dt)

Le deuxième terrain : six mille cinq cent quarante Dinars (6 540 000dt).

Le total : cinquante neuf mille deux cent vingt Dinars (59 220.000dt)

Observations : - Nul ne peut participer à l'adjudication sauf celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat suivant l'article 425 du CPCC

- On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

- Tous les frais sont ajoutés au prix de l'adjudication

- Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du Tribunal de Première instance de Sfax 2 où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet du Maître Mohamed Jebir avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2022X01008VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Le créancier poursuivant :

Héritiers feu Salah Ben Mohamed Ben Brahim Chorfi, sa veuve Zakia Bent Salah Ben Hmida Ben Ali Kaskes Sfaxi, et ses enfants majeurs Anis et Bassem et Samiha et Imen, élisant domicile à l'étude de Maître Lotfi Marzouki avocat à la cour de cassation 13, rue Khaled Ibn el Walid Jendouba.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Marzouki, Avocat prés la cour de cassation, 13 Rue Khaled Ibn el Walid Jendouba.

Le débiteur saisi :

Monsieur Rachid Ben Mustafa Ben Mohammad Mohsni, commerçant domicilié à rue Abi Firas Al Hamadani Jendouba.

Description de l'immeuble d'adjudication :

Il sera vendu aux enchères publiques un immeuble saisi objet du titre foncier 3794 Jendouba d'une superficie de 282 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Ibn al-

Muqaffa et rue Khamis al-Hajri comprenant une maison d'habitation de deux étages reliés par des escaliers, l'étage inférieur rez-de-chaussée est constitué par un studio comprenant deux pièces et une cuisine et une salle d'eau sur une superficie de 85 m² plus un garage sur une superficie de 16 m² et un local commercial pour vente de sandwich de 13 m² et un autre local destiné à la vente du vêtements sportif d'une superficie de 57 m² en plus d'une mezzanine sur une superficie de 11 m² et un local de 18 m² destiné à la coiffure pour homme et un local de 48 m² destiné à la vente du fromage quand à l'étage supérieur il comprend une maison constituée par 4 pièces, une cuisine et une salle d'eau en cours de finition et deux vérandas, le tout sur une surface de 187 m² en plus d'une chambre sans toit sur une superficie de 17 m² avec un espace libre et des escaliers les deux sur une superficie de 40 m² et une pièce sans toit.

La vente aura lieu par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Jendouba sis à l'avenue H. Bourguiba à Jendouba et ce le mercredi 14 septembre 2022 à partir de 9h du matin.

La mise à prix est de trois cent vingt quatre milles deux cent cinquante dinars (324.250.000) dinars.

La visite des lieux peut se faire tous les jours de la semaine de 8 heures du matin à 18 heures du soir. Les étrangers qui veulent participer aux enchères doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2022402039VEPA1

Avis aux créanciers

Notification d'ouverture des procédures de règlement judiciaire

Au profit de la société BINA TRADE

IU : 1073282K

En application des dispositions des articles 439, 442, 443 et 452 du Code de Commerce, le Tribunal de Première Instance de Tunis a donné dans l'affaire N°953, l'autorisation d'entamer les procédures de règlement judiciaire au profit de la société BINA TRADE immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'ID 1073282K et d'ouvrir une période d'observation d'une durée maximale de neuf mois, et a désigné Madame la juge Farah Cherif comme juge observateur chargé du dossier, et l'administrateur judiciaire Chokri el Heni pour étudier le programme de sauvetage présenté par la société BINA TRADE, d'exprimer son avis sur celui-ci et de le modifier le cas échéant, de contrôler les travaux de gestion et de présenter un rapport préliminaire sur la situation économique financière et sociale et un inventaire de son patrimoine et l'évaluer.

Et de ce qui précède, l'administrateur judiciaire son bureau sis à 34 rue Ali Dargouth étage 3 bureau A 1001 Tunis tél 71 331 411, demande aux débiteurs de la Sté de lui communiquer les pièces justificatives de leurs dettes dans un délai d'un mois à compter de la date de l'apparition de cette annonce.

2022T00890VEPA2

Remplacement de liquidateur

Suivant ordonnance émanant du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Tunis en date du 13/7/2022 dans le cadre de l'affaire n°222, il a été décidé le remplacement du liquidateur Monsieur Badereddine Elifa par le liquidateur Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad, Cité Administrative, Ariana - Tél : 56 050 626, pour continuer la liquidation du feu Ali Mhenni.

2022402037VEPA2

Remplacement de liquidateur

Suivant ordonnance émanant du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14/7/2022, il a été décidé le remplacement du liquidateur Monsieur Badereddine Elifa par le liquidateur Faouzia Abbes domiciliée au 11, Rue Belhessen Jrad, Cité Administrative, Ariana - Tél : 56 050 626, pour continuer la liquidation du feu Ali Guerfa.

2022402038VEPA2

Décision de clôture de procédure de liquidation de l'héritage Moncef Barouni

(Affaire N /124)

Selon la décision du tribunal de première instance Manouba dans l'affaire n°124 maître Sameh Khemiri, annonce la décision de clôture de procédure de liquidation de l'héritage Moncef Barouni suivant jugement daté de 5 août 2022.

2022402040VEPA2

Avis aux créanciers

L'ouverture des procédures de distribution au Tribunal de Première Instance de Ben Arous dans l'affaire n°2022/226 selon les articles 468 et 466 du Code des Procédures Civiles et Commerciales, et par une décision du juge de distribution du tribunal de première instance Ben Arous le 4/7/2022, l'ouverture des procédures de répartition du prix résultant de la vente du fonds de commerce de la Société des Usines Métalliques «Samital» sis à Rue «almasabek» n°01, Mégrine, Riadh, route de Sousse, km 4, Ben Arous, consigné, selon le récépissé de consignation n°M003855 en date du 5/5/2022, objet du certificat de dépôt en date du 18/5/2022 délivré par la paierie Régionale de Ben Arous dont la somme est de deux cent trente-cinq mille dinars (235.000.000 d), selon la requête en répartition déposée par Me Ammar Derbali aux noms de Ali Atwani, Kamal Nawali, Nahla Riahi, Kamal Dhabaibi et Youssef Berdaha, qui ont élu leurs domiciles chez l'étude de l'avocat susmentionné situé à la rue de Palestine n°10 Tunis

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2022402048VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS DBS

Au capital de 9 469 335,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Les actionnaires de la société Derbigum Building Solutions DBS sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 9 septembre 2022 à 10 Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la mise à jour des statuts;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités;

- Questions diverses.

2022R02045SANB3

Convocation

SOCIETE TOSCANI MANNIFATTURE

Société anonyme

Au capital de 13 368 840 TND

Siège social : Z.I Jbel Ouest

Identifiant Unique : 1382423 A

Messieurs les actionnaires de la Société TOSCANI MANNIFFATTURE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 12 septembre 2022 à 10 heures au siège social de la Société Maxula Bourse - Rue du Lac Léman, Centre NAWRES App A - 1053 Les Berges du Lac à l'effet de délibéré sur l'ordre du jour suivant :

1. L'exercice de l'action en responsabilité contre Monsieur Akrem Malek.

2. Questions diverses.

3. Pouvoirs pour formalités.

Comptant sur votre précieux soutien, veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

2022402042SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 9 septembre 2022

Société Centre Médico-chirurgical Debbabi

SARL au capital de 7 902 700 Dinars

Siège social : l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir

MF : 0836984W

Messieurs les associés de la Société Centre Médico-chirurgical Debbabi sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 9 septembre 2022 à 10h au siège de la société sis à l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la forme juridique de la Société d'une société a responsabilité limitée (SARL) à une Société Anonyme (SA).

2. Questions diverses.

3. Pouvoirs.

2022S00943SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«EL EKHLASSE» KALAA KEBIRA

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "EL EKHLASSE" -Kalaa Kébira a l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire des années 2018-2019 qui se tiendra le dimanche 4 septembre 2022 à 9 Heures au siège de la municipalité de Kalaa kébira, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration des exercices 2018 et 2019

2) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes des exercices 2018 et 2019.

3) Discussion des rapports et Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

4) Mise à jour de la liste des adhérents.

5) Renouvellement du tiers des membres du conseil d'Administration.

6) Affectation des Résultats des exercices 2018 et 2019.

Cet avis est considéré comme une invitation personnelle pour tous les adhérents qui ont la faculté à partir du samedi 27 août 2022 de prendre connaissance au siège de la Société Mutuelle des procès verbaux du Conseil d'Administration, des états financiers et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices 2018 et 2019.

Le délai d'envoi de la demande de candidature au conseil d'administration est fixé pour le délai du jeudi 18 août 2022 jusqu'au jeudi 25 août 2022 et ce par voie de lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société à rue 09 Avril Kalàa Kébira Sousse (centre de l'office des céréales) au nom de Président du Conseil d'Administration.

2022S00940SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Mr Al Houssin Ben Soyeh Ben Ettaher el Madouri titulaire de la CIN n°02276402 déclare la perte de titre foncier n°4420/12, titre constitutif de propriété n°17165 nommé (AL TOUILA) situé à Teboursouk Béja, suivant Certificat de perte délivré par le chef de la Garde Nationale à Teboursouk sous n°2474 du 10/8/2022.

2022R02046DIVD2

Avis

Mme Bouraouia Bent Ali Ben Saleh Chaour apprend contre sa sœur Houria en vertu de l'autorisation de dépôt n°6488/22 délivrée par Mr.

Khalifa Al-Ardawi, vice-président du tribunal de première instance de Sfax 1 le 5 août 2022 informe le public que le titre de propriété de sa sœur Houria Chaour concernant toute la maison située à zanquit ben Said, n°54, Sfax est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax immeuble Ibn Zohr appartement M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2022X01004DIVD2

Avis

Chefia Malak annonce qu'elle possède 27270/27648 parts de la maison, qui se compose de deux chambres et un étage en ruine, de superficie d'environ 60m² sis à la route de Mahdia km 05 Sfax par acte de vente daté le 3 septembre 1988 enregistré à Sfax le 22 mars 1991 n°1403 effectué par les deux notaires Mohamed Hentati et Abdelaziz Abid elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire maître Abdennadher Mohamed Sadok à sakiet eddair Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2022X01005DIVD2

Avis

Mr. Jamel Saadaoui annonce qu'il a perdu deux actes de propriété de sa part ils comportent un terrain avec une maison de superficie 43 m² à la route de Tunis Km 2 Rue 321 n°12 est effectuée, par l'acte de vente le 17/01/2018 et enregistré le 23/01/2018 n°M005044 et l'acte de vente le 11/11/2018 et enregistré le 14/11/2018 n°M059720 à l'Attestation de deux notaires Abdessalem Medhioub et Mohamed Ahmed Baklouti et son assesseur et il désire se faire délivrer deux autres copies originales. Tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des notaires n°100 Médina Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

2022X01009DIVD2

Avis

Les héritiers de Youssef Kobbi annoncent qu'ils possèdent un vieil immeuble avec un lot de terrain à Sfax Route Tunis km 3 est effectué par l'acte de partage qui a été fait le 01/5/1982 et enregistré le 11/8/1984 n°3448 à l'attestation de deux notaires Ahmad Hassan Ellouz et Zouhaier Kalel et ils ont perdu le titre de propriété, et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale, tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire Maître Abdessalem Medhioub où existe dans la rue des notaires n°100 Médina, Sfax dans un délai ne dépasse pas 30 jours.

2022X01010DIVD2

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La MAE assurances publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 juillet 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Sami MENJOUR (HLB ***GS Audit & Advisory***) et M Sofiene BEN AMIRA (Cabinet **CMC**).

Les Etats Financiers au 31/12/2021

Actif du bilan

(EN DINARS)

Actif du bilan	Montant brut	Amort. & Provisions	Montant net	Montant net Au
	31/12/2021			31/12/2020
Actifs incorporels	2 456 362	1 876 990	579 373	628 490
Actifs corporels d'exploitation	18 874 727	13 560 828	5 313 898	5 287 080
Placements	452 684 454	28 886 351	423 798 103	404 242 448
Part des réassureurs dans les provisions techniques	15 972 865		15 972 865	16 333 859
Créances	81 443 592	30 747 503	50 696 089	38 321 184
Autres éléments d'actif	36 776 726	1 994 162	34 782 564	32 011 879
TOTAL	**608 208 726**	**77 065 834**	**531 142 892**	**496 824 940**

Capitaux propres et passif du bilan

(EN DINARS)

PASSIF DU BILAN	Montant net Au	Montant net Au
	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	105 276 770	100 494 775
Résultat de l'exercice	5 485 171	5 185 751
Capitaux propres avant affectation	110 761 941	105 680 526
Passif	**420 380 951**	**391 144 414**
Provisions pour risques & charges	8 535 724	10 191 071
Provisions techniques brutes	354 211 275	325 592 259
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	15 921 476	16 293 573
Autres Dettes	27 255 498	25 391 426
Autres passifs	14 456 978	13 676 085
TOTAL	**531 142 892**	**496 824 940**

Etat Résultat technique de l'assurance non vie

(EN DINARS)

Etat Résultat technique de l'assurance non vie	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
	31/12/2021			31/12/2020
Primes acquises	141 508 061	17 183 534	124 324 527	108 334 896
Produits de placements alloués,transférés de l'état de résultat	19 839 306		19 839 306	22 880 140
Autres produits techniques	7 261 241		7 261 241	5 605 521
Charges de sinistres	96 142 478	388 944	95 753 534	77 104 058
Variation des autres provisions techniques	-617 609		-617 609	-1 763 358
Frais d'exploitation	39 749 771	6 143 833	33 605 937	27 994 242
Autres charges techniques	21 115 734		21 115 734	22 421 204
TOTAL	**12 218 235**	**10 650 757**	**1 567 478**	**11 064 410**

Etat De Résultat Technique De L'assurance vie

(EN DINARS)

Etat De Résultat Technique De L'assurance vie	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	OpérationsNettes	Opérations Nettes
	31/12/2021			31/12/2020
Primes émises et acceptées	5 874 232	102 381	5 771 851	5 919 261
Revenus des placements	1 931 328		1 931 328	1 988 693
Charges de sinistres	6 279 289	66 073	6 213 216	4 115 864
Variation des autres provisions techniques	-694 857		-694 857	353 783
Frais d'exploitation	1 489 170	4 585	1 484 584	1 138 086
Autres charges techniques				0
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	555 560		555 560	382 776
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat non technique			0	
TOTAL	**176 398**	**31 723**	144 675	**1 917 446**

Etat De Résultat

(EN DINARS)

Etat De Résultat	31/12/2021	31/12/2020
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	1 567 478	11 064 410
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	144 675	1 917 446
Produits des placements	28 406 338	28 716 486
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie		0
Charges des placements	8 567 031	5 836 346
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	19 839 306	22 880 140
Autres produits non techniques	7 818 445	2 454 691
Autres charges non techniques	3 701 697	4 373 662
Résultat provenant des activités ordinaires	**5 828 901**	**11 062 885**
Impôts sur le résultat	343 729	6 803 150
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**5 485 171**	**4 259 734**
Gains extraordinaires		0
Pertes extraordinaires		0
Résultat net de l'exercice	**5 485 171**	**4 259 734**
Effets des modifications comptables		926 017
Résultat net de l'exercice après modification comptable	**5 485 171**	**5 185 751**

Tableau des engagements reçus et donnés

(EN DINARS)

Tableau des engagements reçus et donnés	31/12/2021	31/12/2020
Engagements reçus	141 000	141 000
Engagements donnés		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat De Flux De Trésorie

(EN DINARS)

Etat De Flux De Trésorie	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	14 730 629	20 592 154
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-17 232 117	-21 287 294
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-403 757	1 618 596
Variation de la trésorerie	**-2 905 244**	**923 457**
Trésorerie du début de l'exercice 2021	**12 082 387**	**11 158 931**
Trésorerie de la fin de l'exercice 2021	**9 177 143**	**12 082 387**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2022

1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **Mutuelle Assurance de l'Enseignement** qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021 faisant apparaître un total net de 531 142 892 Dinars. L'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 5 485 171 Dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie de fin de période de 9 177 143 Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit « avec réserve ».

Nos travaux d'audit ont été limités par certaines insuffisances des procédures de rapprochements bancaires et de justification d'écarts dans certains comptes de la Mutuelle.

- En matière de suspens bancaires et comme indiqué dans la note **5** aux états financiers, la Mutuelle a poursuivi les travaux d'assainissement des suspens antérieurs. En attendant le résultat final des travaux d'apurement, la MAE a constaté une provision pour un montant de 3 292 314 DT. Notant que cette provision couvre les suspens en nets.
- En matière des écarts au niveau des comptes de prêts aux personnel, coupons courus, actifs corporels en cours et retenues à la source sur capitaux mobiliers les travaux de justification des écarts et suspens antérieurs sont en cours au 31-12-2021.

Ces actions étant en cours à la clôture de l'exercice 2021, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

3- Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur le point suivant :

Un redressement fiscal a été notifié à la mutuelle MAE au cours du mois Janvier 2019 pour un montant total de 2 137 677 Dinars qui a été totalement provisionné. Au cours de l'exercice 2022 et afin de bénéficier de l'amnistie fiscale la MAE a signé un engagement d'amnistie avec l'administration fiscale lui permettant de régler le principal de la dette et la suppression des pénalités de retard. Ainsi, la MAE a repris la provision pour risque d'impôt pour un montant total de 1 295 358 Dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4- Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, et des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Mutuelle. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des faiblesses et insuffisances au niveau du système de contrôle interne et de la gestion des risques de de la Mutuelle.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la Mutuelle.

Les commissaires aux comptes

P/GS Audit & Advisory	***P/Commissariat Management Conseil***
Sami MENJOUR	***Sofiene BEN AMIRA***

2022R02051BCF5

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*